

**DEBIT NOW
ACCEPTED IN
OFFICE**

46 1st Street East, Letellier, R0G 1C0

Monday to Friday
8:30 AM to 4:30 PM

P: 204-737-2271
F: 204-737-2326

info@rmofmontcalm.com
www.rmofmontcalm.com

Closed 12-1pm daily for lunch

REEVE: Paul Gilmore
CAO: Jolene Bird

Councillors Ward 1: Paul Sabourin
Councillors Ward 2: Emile Remillard

Harold Janzen
Jean Barnabe

Louis Duval

TAX DUE DATE

TUESDAY, OCTOBER 31, 2024

1% late payment penalties are applied monthly beginning November 1, 2024

PLEASE ALLOW 3-5 BUSINESS DAYS FOR ONLINE AND MAILED PAYMENTS TO BE RECEIVED

Tax Discounts for Early Payment

Due to delays the 1% discount has been extended to the end of August 2024
1.0% for the months of July & August 2024
0.25% for the month of September 2024

Enclosed is your 2024 property tax bill. This statement includes Municipal and Education taxes. Municipalities

are required to collect education tax for the school divisions in our area which are Red River Valley and Borderland School Divisions. Provincial Education taxes are also collected on commercial properties. The **municipal** portion of the tax bill is used to fund the services and operations of the municipality, including general government services, Administration, public works, capital projects, protective services and more. We have included a graph below to show the breakdown. Property taxes are for the calendar year January 1, 2024 to December 31, 2024, any tax arrears shown on your bill are as of June 6, 2024 and will continue to incur penalties until paid in full.

The **education** levy is more than half of your tax cost and the municipality is required by law to include these levies on your tax bill and then remit the funds to the school divisions in our area. As the municipality just collects the levy and does not set the rates or budget, any questions or inquiries about the education levies should be directed to the school division offices:

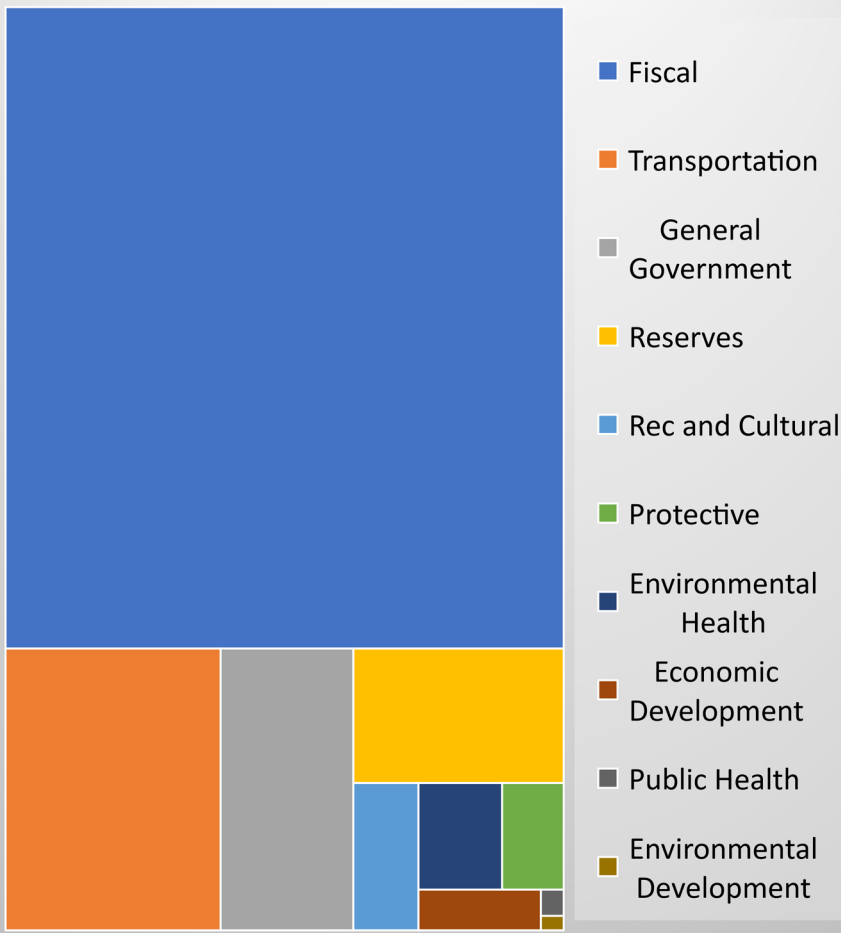
RED RIVER VALLEY SCHOOL DIVISION – 204-746-2317

BORDERLAND SCHOOL DIVISION – 204-324-6491

KEEP YOUR CONTACT INFORMATION UP TO DATE!!!

Email info@rmofmontcalm.com or call the office if you have any change to your contact information. Please provide your property tax roll number when contacting our office.

WHERE DO YOUR TAX DOLLARS GO??



Board of Revision

Ratepayers can appeal their assessment or classification on an annual basis. Appeals must be received in writing by November 4, 2024 at the Municipal Office and must clearly state what is being appealed, i.e. assessment or classification. Taxes are not appealable. The Board of Revision date is scheduled for November 20, 2024 at 9:30 AM

Dog Licensing

It is law in Montcalm to license your dog! There is a one-time fee of \$10 if your dog is spayed/neutered, \$20 if it is not. It is also law to clean up after your dog and keep it **leashed and under control at ALL times including on your own property.**

Building Permits

If you are planning a renovation, addition, building new or tearing down you probably need a building permit. Contact the RM office to confirm you need a permit and find out what information you will need to obtain it.

GARBAGE & RECYCLING – PICK UP SCHEDULE

	GARBAGE	RECYCLING
ST. JEAN BAPTISTE, LETELLIER & ST. JOSEPH	Wednesday	Thursday (bi-weekly)

A detailed schedule is provided in December each year or you can go to www.rmofmontcalm.com. Call the office if you have questions about what can be picked up curbside.

46, rue First Est
Letellier, MB R0G 1C0

Du lundi au vendredi
8h30 à 16h30

P: 204-737-2271
F: 204-737-2326

info@rmofmontcalm.com
www.rmofmontcalm.com

Fermé tous les jours de 12h à 13h pour le déjeuner

Préfet: Paul Gilmore
CAO: Jolene Bird

Conseillers Quartier 1: Paul Sabourin
Conseillers Quartier 2: Emile Remillard

Harold Janzen
Jean Barnabe

Louis Duval

DATE D'ÉCHÉANCE D'IMPÔT
MARDI 31 OCTOBRE 2024

Des pénalités de retard de 1 % sont appliquées mensuellement à compter du 1^{er} novembre 2024. **VEUILLEZ PRÉVOIR DE 3 À 5 JOURS OUVRABLES POUR LA RÉCEPTION DES PAIEMENTS EN LIGNE ET PAR LA POSTE**

Rabais pour un paiement rapide

En raison de retards, la réduction de 1 % a été prolongée jusqu'à fin août 2024.
1,00% pour les mois de Juillet et août 2024
0,25% pour le mois de septembre 2024

Vous trouverez ci-joint votre facture d'impôt foncier de 2024. Cet énoncé comprend les politiques municipales et les taxes scolaires. Les municipalités sont tenues de percevoir la taxe scolaire pour les divisions scolaires de notre région qui sont la Division scolaire de la vallée de la rivière Rouge et la Division scolaire Borderland. Les taxes scolaires provinciales sont également perçues sur les propriétés commerciales. La partie **municipale** de la facture de taxes est utilisée pour financer les services et les activités de la municipalité, y compris les services gouvernementaux généraux, l'administration, les travaux publics, les projets d'immobilisations, les services de protection et plus encore. Nous avons inclus un graphique ci-dessous pour montrer la distribution. Les impôts fonciers sont pour l'année civile à partir du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, tout d'impôt arriéré figurant sur votre facture est en date du 6 juin 2024 et continuera d'encourir des pénalités jusqu'à son paiement intégral.

La taxe **scolaire** représente plus de la moitié de votre coût fiscal et la municipalité est tenue par la loi d'inclure ces prélèvements sur votre facture de taxes et de remettre ensuite les fonds aux divisions scolaires de notre région. Comme la municipalité ne fait que percevoir la redevance et ne fixe pas les taux ou le budget, toute question ou demande de renseignements sur les redevances scolaires doit être adressée aux bureaux des divisions scolaires :

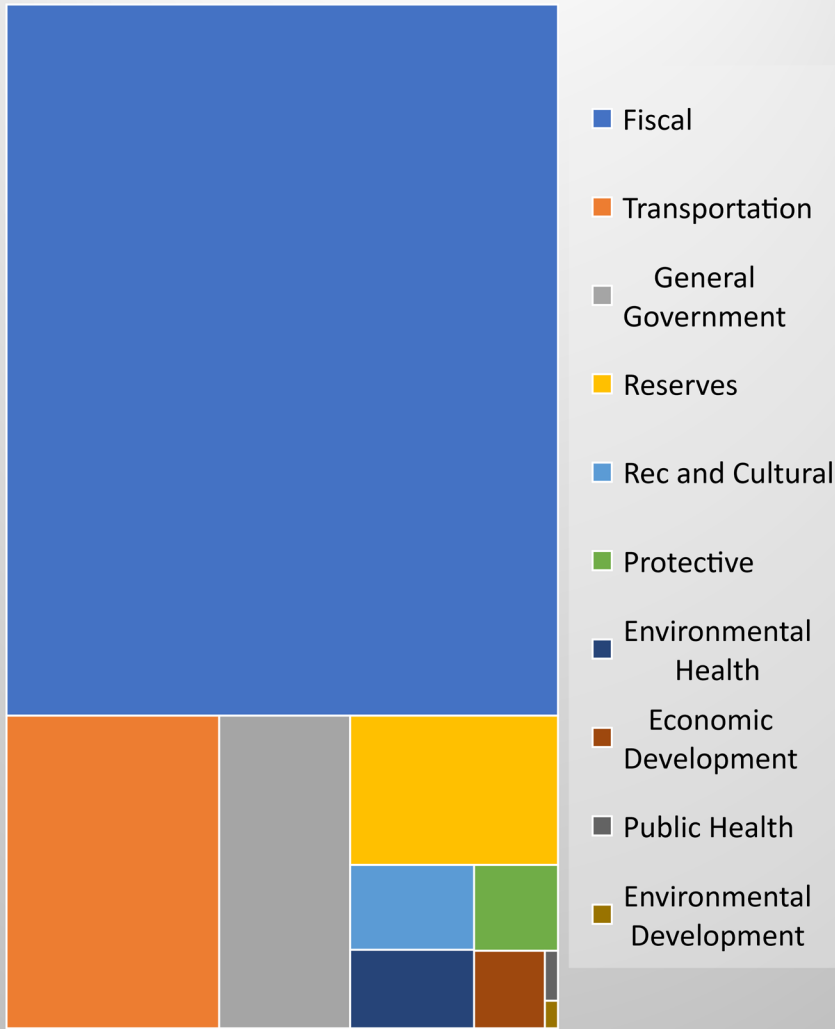
DIVISION SCLAIRE DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE- 204-746-2317

DIVISION SCOLAIRE BORDERLAND- 204-324-6491

ASSUREZ-VOUS DE GARDER VOS COORDONNÉES À JOUR !!!!!

Envoyez un courriel à info@rmofmontcalm.com ou appelez le bureau si vous avez des changements à vos coordonnées. Veuillez fournir votre numéro de rôle d'impôt foncier lorsque vous communiquez avec notre bureau.

Quelle est la distribution des impôts fonciers??



Commission de révision

Les contribuables peuvent faire appel de leur cotisation ou de leur classification sur une base annuelle. Les appels doivent être reçus par écrit au plus tard le 4 novembre 2024 au bureau municipal et doivent indiquer clairement ce qui fait l'objet de l'appel, c.-à-d. l'évaluation ou la classification. Les impôts fonciers ne sont pas susceptibles d'appel. La date de révision de la Commission est fixée au 20 novembre 2024, à 9 h 30.

Délivrance de permis aux chiens

C'est la loi à Montcalm d'accorder une licence à votre chien ! Il y a des frais uniques de 10 \$ si votre chien a été stérilisé, 20 \$ si ce n'est pas le cas. Il est également la loi de **nettoyer après votre chien et de le tenir en laisse et sous contrôle en tout temps, y compris sur votre propre propriété.**

Permis de construction

Si vous planifiez une rénovation, une ajout, une construction neuve ou un démantèlement, vous avez probablement besoin d'un permis de construction. Communiquez avec le bureau de la municipalité rurale pour confirmer que vous avez besoin d'un permis et connaître les renseignements dont vous aurez besoin pour l'obtenir.

ORDURES ET RECYCLAGE - HORAIRE DE COLLECTE

	DÉCHETS	RECYCLAGE
Saint-Jean-Baptiste Letellier et Saint-Joseph	Mercredi	Jeudi(toutes les deux semaines)

Un horaire détaillé est fourni en décembre de chaque année ou vous pouvez consulter le site www.rmofmontcalm.com. Appelez le bureau si vous avez des questions sur ce qui peut être ramassé.